

SON PRIX CONTINUERA A ETRE SOUTENU

10 milliards de dinars pour le lait

Le gouvernement consacrera une subvention globale de 10,6 milliards de dinars (111 millions d'euros) en 2007 pour compenser la différence entre le prix du lait à l'importation et le prix administré.

C'est ce que le secrétaire général du ministère des Finances, Miloud Boutaba, a affirmé hier sur les ondes de la Chaîne III de la radio nationale. Sur ce montant annuel, une subvention de 60 millions d'euros a été libérée dans l'immédiat pour tenter de peser sur le marché, au profit du groupe public Giplait. En d'autres termes, les prix du lait resteront administrés, maintenus au prix de 25 DA le sachet de lait, en dépit de la revendication des producteurs locaux d'une substantielle augmentation du prix à la consommation.

En effet, les entreprises algériennes de conditionnement en sachet du lait en poudre, pour la vente au détail, n'ont eu de cesse dernièrement de réclamer cette augmentation, s'estimant « asphyxiées » par le



Photo : Samir S.

prix public imposé. D'autant que le prix du lait en poudre a enregistré au niveau mondial ces dernières semaines une flambée à 2.700 dollars la tonne, en raison notamment d'une forte demande asiatique, en particulier chinoise.

Une hausse de 118% du prix de la poudre, pesant sur les charges de production, amenant certaines entreprises privées

à freiner leur production. A ce propos, l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), plaidant pour une libéralisation des prix, a exprimé récemment sa crainte quant à la raréfaction des producteurs de lait. Et de déplorer le fait qu'en dépit des conséquences induites par l'arrêt de la production au niveau de plusieurs unités, aucune commission n'ait été installée pour ten-

ter de juguler les conséquences de la crise. Ceci dans le contexte où le sachet de lait se fait rare, vendu dans certains quartiers jusqu'à 40 DA ces derniers jours.

Et en rappelant que l'Algérie importe annuellement en moyenne pour 600 millions de dollars de lait en poudre, pour combler le déficit de sa production en lait frais.

C. B. / Agences

APRES L'OUVERTURE DU 3^e CONGRES DU CNES

La coordination régionale ouest décide de saisir la justice

La crise au sein du Syndicat des enseignants du supérieur (Cnes) prend une nouvelle tournure au lendemain de la tenue du 3^e congrès du Cnes qui devrait s'achever aujourd'hui, à Alger et cela en l'absence de 22 sections regroupées dans une coordination des sections en grève qui s'opposent à la direction de leur syndicat depuis le mois de mai dernier.

En effet, dans un communiqué rendu public, la coordination régionale ouest qui a tenu une rencontre ce 27 mars et à laquelle assistaient les représentants des universités de l'USTO, Mostaganem, ENSET, Chlef, Sidi-Bel-Abbès, Mascara, Tiaret, annonce qu'une action en justice va être entreprise "pour faire opposition devant la justice ainsi que devant le ministère du Travail et de la

Sécurité sociale ... pour s'opposer au pseudo-congrès car ne respectant pas la volonté des adhérents du Cnes ...", peut-on lire dans le document. Les signataires affirment toujours par rapport à la tenue de ce congrès, que le dossier qui sera déposé au niveau de ministère de la Sécurité sociale n'est pas conforme : "Car les adhérents de la majorité des sections n'ont pas participé à l'élection des congressistes comme le stipulent les statuts internes du syndicat ...". Les membres de la coordination régionale ouest dénoncent encore, qu'en dépit des tentatives pour résoudre le conflit avec la direction du Cnes, un refus leur a été opposé notamment à la coordination des sections en grève et de stipuler que ce congrès, est une étape importante dans la domestication du Cnes

pour en faire un syndicat maison ...". Situation inacceptable pour la coordination régionale ouest qui compte bien réagir en lançant un appel aux adhérents de l'ensemble des sections Cnes pour se prononcer "devant la tentative de domestication du Cnes ... et de signer les pétitions qui seront déposées aux ministères de la Justice, du Travail et de la Sécurité sociale ...".

Ainsi, plus que jamais, les enseignants du supérieur engagent une bataille de fond autour d'un enjeu de taille, à savoir, pour le maintien d'un syndicat autonome à "la ligne syndicale démocratique et revendicatrice", où la ligne qui est "représentée par les organisateurs du 3^e congrès", nous dit-on et qui est "celle de la domestication".

Fayçal. M.

VIGNETTE AUTOMOBILE 2007

Délai d'acquisition prolongé à dimanche 1^{er} avril

Avant aux automobilistes en retard, la vignette automobile 2007 pourra être acquise dimanche 1^{er} avril, sans pénalité, étant donné que le 31 mars, date de la fin du délai, est un jour férié.

C'est ce que la Direction générale des impôts a annoncé hier dans un communiqué. Ainsi, la période d'acquiescement obligatoire de cette vignette, fixée initialement

du 1^{er} au 31 mars 2007, prendra donc fin le 1^{er} avril, soit dans cinq jours. Rappelons que la vignette, dont la non-acquisition durant cette période d'un mois expose le contrevenant à une amende, est disponible auprès des receveurs des impôts et des bureaux d'Algérie Poste aux mêmes tarifs appliqués l'année dernière. Ces vignettes, qui seront vendues dans une

pochette autocollante, « doivent impérativement être apposées sur le pare-brise des véhicules, autrement les propriétaires seront exposés à une amende fiscale de 50 % du montant de leur prix », informe la direction des impôts.

La même amende est appliquée à tout automobiliste qui n'aura pas acheté sa vignette dans la période déterminée, c'est-à-dire au

1^{er} avril 2007, dernier délai.

En outre, toute vignette non conforme au tarif légal entraînerait le retrait de la carte d'immatriculation (carte grise) qui ne sera restituée qu'après présentation d'une vignette conforme majorée de 100% de son tarif réel, avertissement encore les services fiscaux du ministère des Finances.

C. B.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET TECHNIQUE

C'est à la base de décider de la grève, estime le Snapest

Le conseil national du Syndicat national autonome des professeurs d'enseignement secondaire et technique (Snapest) a tenu, avant-hier, à Alger, ses assises. Les délégués de 16 wilayas, dont deux wilayas du Sud, ont participé à ces assises, selon le coordinateur national du Snapest, Meriane Meziane, qui a tenu hier au siège du Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) un point de presse. Un conseil national qui a abordé la question de l'agrément du Snapest dont une délégation a été reçue hier par le secrétaire général du ministère de l'Education nationale.

En fait, le récépissé d'enregistrement de ce syndicat autonome « sera incessamment délivré » selon Meriane Meziane, tenant compte des informations émanant des ministères de l'Intérieur, du Travail et de l'Education nationale, et du fait que toutes les réserves au cheminement normal du dossier d'agrément ont été levées. Par ailleurs, le conseil national du Snapest a réaffirmé son « soutien indéfectible » aux professeurs de l'enseignement technique, selon Meriane Meziane qui a relevé la disponibilité du département ministériel de Boubekeur Benbouzid à l'organisation d'une journée d'étude consacrée à ce type d'enseignement.

D'autre part, le conseil national du Snapest a déploré le détournement de neuf logements sociaux-éducatifs à Oran. Destinés à 7 enseignants du secondaire et technique et à deux de l'enseignement professionnel, ces logements ont été, selon Meriane Meziane, « distribués en catimini » par le bureau de wilaya de l'UGTA au profit, notamment, d'une proche du secrétaire général de ce bureau et d'adjoints de l'éducation. A ce propos, le Snapest est intervenu auprès de la Direction locale de l'éducation pour le gel de cette attribution qu'il espère imminent, n'écartant pas le recours à la voie judiciaire si cette démarche n'aboutit pas. Qualifiant la situation socioprofessionnelle des enseignants du secondaire et du technique des « plus dramatiques », le Snapest appelle à une prise en charge globale, profonde et réelle de ces enseignants afin qu'ils puissent remplir leurs missions éducatives à l'aise et dans de meilleures conditions salariales.

Ce faisant, le Snapest estime que le recours à la grève est un droit constitutionnel et légal pour la satisfaction des revendications socioprofessionnelles et qu'il n'écarte pas dans l'absolu. Selon Meriane Meziane, nul y compris les juges de tribunaux n'est en mesure d'empêcher l'exercice de ce droit syndical, à condition que ce soit « la base qui décide du recours à la grève, lors d'une assemblée générale et sur la foi d'un P-V ». Pour le coordinateur du Snapest, la réussite d'une action de protestation dépend d'une impulsion de la base et non de l'appareil. Concernant le statut particulier de l'enseignant, en cours d'élaboration, le représentant du Snapest a indiqué que son syndicat, en l'absence d'un canevas précis de travail, est en train d'élaborer au niveau national des propositions à soumettre à la tutelle au moment opportun. Un travail d'élaboration qui « avance bien » selon ce syndicaliste même si ce statut particulier de la Fonction publique ne verra le jour que d'ici deux à trois années. Cela étant, le Snapest estime « urgent » de revaloriser les heures supplémentaires, de réduire le volume horaire en fonction de l'avancement dans les échelons et de réduire les effectifs des classes d'enseignement. Par ailleurs, dans le but de « désamorcer la crise » entre l'enseignement technique et celui professionnel et « dans l'intérêt de tous », le Snapest suggère le transfert des élèves de l'enseignement professionnel vers les ateliers des lycées techniques et techniciens et non le contraire comme souhaité par les deux tutelles ministérielles. Un transfert qui permettra de préserver et de mieux exploiter les ateliers techniques, sans avoir à les démanteler selon Meriane Meziane qui a appelé à ouvrir le débat entre la tutelle et les concernés.

Chérif Bennaceur